



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8432^e séance

Mercredi 19 décembre 2018, à 10 heures
New York

Provisoire

Président : M. Adom. (Côte d'Ivoire)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M ^{me} Cordova Soria
Chine	M. Lie Cheng
États-Unis d'Amérique	M. Hunter
Éthiopie	M ^{me} Guadey
Fédération de Russie	M. Safronkov
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
Kazakhstan	M. Umarov
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Tenya
Pologne	M. Lewicki
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
Suède	M. Skoog

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Israël et du Liban à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil de sécurité des faits nouveaux survenus récemment dans le nord d'Israël concernant l'application de la résolution 1701 (2006).

Comme les membres du Conseil le savent, les Forces de défense israéliennes ont annoncé le 4 décembre qu'elles menaient l'opération Bouclier du nord afin de détecter et de mettre hors d'usage des tunnels qui franchiraient la Ligne bleue, entre le Liban et Israël. Aujourd'hui, deux semaines plus tard, l'opération suit son cours. Durant cette période, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a effectué une série de visites techniques sur des sites de tunnel présumés découverts par les Forces de défense israéliennes, à proximité de la Ligne bleue. À partir de ses propres observations, la FINUL a confirmé l'existence de quatre tunnels au sud de la Ligne bleue. Des évaluations techniques effectuées par la FINUL ont également permis de déterminer qu'au moins deux de ces tunnels - un dans les environs de Mtollé, près de Kfar Kila, au nord de la Ligne bleue, et un autre près de Zarit, près de Ramyah, au nord de la Ligne bleue - traversent cette dernière et constituent des violations de la résolution 1701 (2006).

D'emblée, la FINUL a cherché à évaluer avec précision les violations présumées et à collaborer avec les parties concernées pour maintenir le calme le long de la Ligne bleue. À cette fin, le général Del Col, Chef de mission et commandant de la FINUL, en coordination avec le Coordonnateur spécial par intérim des Nations Unies pour le Liban, a continué de dialoguer avec les autorités

israéliennes et libanaises. Une réunion du mécanisme tripartite s'est tenue le 5 décembre, au cours de laquelle un premier échange d'informations a eu lieu et une réaffirmation de la volonté d'éviter toute escalade. Sur la base des informations complémentaires obtenues par les équipes techniques de la FINUL, le Chef de mission et commandant de la FINUL a tenu plusieurs réunions avec les autorités libanaises, dont le Président Aoun.

Mener une enquête approfondie pour établir les trajectoires et les points d'origine des tunnels détectés est une tâche complexe. Les tunnels sont situés entre 29 et 46 mètres de profondeur, difficiles à détecter et à proximité de zones sensibles pour les deux parties. Pour l'instant, les tunnels ne semblent pas avoir des points de sortie du côté israélien, mais ils constituent une violation grave de la résolution 1701 (2006). La FINUL agit avec discernement pour achever ses enquêtes sur les tunnels, en ayant recours à des équipes techniques sur le terrain, et pour coopérer avec les deux parties afin de garantir que les tunnels dont l'emplacement géographique viole la résolution 1701 (2006) soient mis hors d'usage de manière décisive et en toute sécurité.

Il s'agit d'une question extrêmement préoccupante. L'Organisation des Nations Unies, notamment le Secrétariat, a demandé aux autorités libanaises de prendre d'urgence des mesures de suivi, conformément aux responsabilités du Gouvernement libanais découlant de la résolution 1701 (2006). La FINUL a demandé aux autorités libanaises de coopérer avec la mission pour détecter et mettre hors d'usage les tunnels construits depuis le Liban, qui franchissent la Ligne bleue, en violation de la résolution 1701 (2006).

Je félicite les Forces de défense israéliennes et l'Armée libanaise pour leur volonté déclarée de continuer d'exploiter les modalités de liaison et de coordination établies avec la FINUL et leur intention de maintenir le calme le long de la Ligne bleue et d'éviter toute escalade. Cependant, on ne peut sous-estimer le risque de calculs erronés. Il a été rappelé aux parties que les actes provocateurs le long de la Ligne bleue et leur surenchère verbale contribuaient à créer un environnement de risque accru.

La FINUL a constaté des rassemblements de civils dans le secteur ouest de Meiss Ej Jabal, à proximité de la Ligne bleue. Le 10 décembre, la FINUL a observé un groupe de 30 à 50 personnes en civil, menées par un membre du Parlement libanais, se rassembler près de Meiss Ej Jabal, et plusieurs personnes franchissant la Ligne bleue. Le 16 décembre, environ 500 personnes,

parmi lesquelles des membres du Parlement, ont pris part à un rassemblement à Meiss Ej Jabal, qui duré sept heures. Plusieurs d'entre elles ont franchi la Ligne bleue dans le cadre de la manifestation.

Le 17 décembre, à la suite de travaux menés par les Forces de défense israéliennes au sud de la Ligne bleue près de Meiss Ej Jabal, un soldat de l'Armée libanaise a dégainé son arme et l'a pointé dans la direction des Forces de défense israéliennes. Cela a poussé au total sept soldats de l'Armée libanaise et neuf soldats des Forces de défense israéliennes à se mettre en garde, pointant leurs armes les uns sur les autres. Le service de liaison de la FINUL, présent pendant toute cette période, est intervenu et a réussi à désamorcer la situation.

La FINUL a déployé des troupes et des équipes de liaison supplémentaires dans des zones sensibles le long de la Ligne bleue. Elle continuera d'aider les parties à maintenir le calme et à s'acquitter de leurs obligations contractées en vertu de la résolution 1701 (2006). Je tiens à saluer le rôle important que la FINUL continue de jouer sous la direction du général Del Col. Je tiens également à remercier le Conseil de sécurité pour son soutien constant à la FINUL. Nous continuerons de tenir le Conseil informé des faits nouveaux pertinents.

Le Président : Je remercie M. Lacroix pour son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé.

Au cours des dernières semaines, nous avons vu des images et reçu des informations concernant des tunnels découverts dans le nord d'Israël. Comme le Secrétaire général adjoint l'a dit ce matin, à ce jour, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a confirmé l'existence de quatre tunnels proches de la Ligne bleue et a vérifié de manière indépendante que deux de ces tunnels traversent la Ligne bleue. La FINUL a également déterminé que deux de ces tunnels constituaient des violations de la résolution 1701 (2006). Nous ignorons le nombre de tunnels qui pourraient être découverts dans les jours et les semaines à venir. Ces faits sont indiscutables et il ne devrait y avoir aucun doute sur leur responsable. Les États-Unis ont bien compris les menaces que représente le Hezbollah pour la sécurité d'Israël et du peuple israélien, et il est grand temps

que le Conseil et la communauté internationale fassent de même.

Les divergences de vues au sein du Conseil sur le Hezbollah ont sapé les efforts de la communauté internationale visant à soutenir la paix et la stabilité le long de la Ligne bleue et entre Israël et le Liban. La FINUL et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban jouent un rôle essentiel pour assurer la paix et la stabilité. Nous les appelons à mettre en œuvre de manière proactive leurs mandats respectifs afin de faire progresser les efforts en vue d'une paix durable entre Israël et le Liban.

Il est à la fois regrettable et incompréhensible que certains membres du Conseil refusent d'admettre la menace posée par le Hezbollah et sa capacité à nuire à l'objectif plus large du Conseil : la paix entre Israël et le Liban. Il est temps que les membres du Conseil de sécurité agissent et parlent d'une seule voix; le Hezbollah est une menace sérieuse et réelle. Cette réalité doit sous-tendre toutes nos actions à partir de ce jour.

À ceux qui ne sont pas encore convaincus que le Hezbollah constitue une menace sérieuse pour la paix et la sécurité d'Israël, du Liban et de la région, je pose la question suivante : de quelle preuve supplémentaire avez-vous besoin? Avons-nous oublié la violence de 2006? N'entendons-nous pas M. Nasrallah se vanter de ses vastes stocks d'armes précises et de sa capacité à frapper n'importe quel endroit en Israël? Les États-Unis sont reconnaissants à Israël et au Liban d'avoir fait savoir à la FINUL qu'ils n'ont aucunement l'intention d'aggraver la situation le long de la Ligne bleue, et qu'ils continueront de travailler avec la FINUL à cette fin.

Nous exhortons les deux partenaires à continuer de faire preuve de retenue et à utiliser pleinement les capacités de liaison de la FINUL. La FINUL doit pouvoir s'acquitter de son mandat dans toute la mesure du possible. Mais est-ce possible de savoir avec certitude que le Hezbollah est également déterminé à préserver la paix et la stabilité? La réponse est non, ce n'est pas possible. Les États-Unis appuient fermement les efforts d'Israël pour défendre sa souveraineté et réaffirment sans réserve le droit d'Israël à la légitime défense.

Nous engageons le Président Michel Aoun et le Gouvernement libanais à prendre toutes les mesures possibles pour faire cesser la construction illicite par le Hezbollah de tunnels conduisant à Israël et pour éviter toute escalade de tension ou de violence. Cela implique que le Président Aoun demande à l'Armée libanaise

d'agir rapidement pour enquêter sur les entrées présumées des tunnels. Nous appelons également la FINUL à prendre toutes les mesures nécessaires pour que sa zone d'opérations ne soit pas le théâtre d'activités hostiles et pour que ces tunnels ne constituent pas une menace pour la paix et la sécurité. La FINUL doit disposer de toutes les informations pertinentes possibles et d'un accès total aux emplacements des tunnels présumés dans le sud du Liban pour pouvoir mener à bien son évaluation indépendante.

Les États-Unis soutiennent fermement que l'Armée libanaise est le seul défenseur légitime du Liban. Nous continuons à travailler avec d'autres membres de la communauté internationale pour aider l'Armée libanaise à s'acquitter de sa mission aussi efficacement que possible. Plus généralement, nous appelons également l'Iran et ses agents à cesser leur comportement agressif et leurs actes provocateurs dans la région, qui constituent une menace inacceptable pour la sécurité régionale et israélienne.

Les États-Unis remercient la FINUL pour le rôle de liaison constructif qu'elle joue entre les Gouvernements libanais et israélien en vue de faciliter la communication, de préserver la stabilité le long de la Ligne bleue et de recenser les incidents. Cependant, nous exhortons la mission à continuer de jouer son rôle en matière de sécurité renforcée, de rester présente dans le sud du Liban et d'informer activement et régulièrement le Conseil de sécurité des faits nouveaux concernant cette question grave et récurrente.

M. Delattre (France) : Je voudrais tout d'abord remercier Jean-Pierre Lacroix pour son exposé très éclairant sur les dernières évolutions de la situation le long de la Ligne bleue. Je souhaite aussi d'emblée saluer le travail remarquable des personnels de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui ont fait preuve d'une réactivité exemplaire ces derniers jours et ont permis de maintenir le calme le long de la Ligne bleue. C'est la réalité et cela doit être dit.

Je souhaite d'abord revenir sur nos vives préoccupations après la découverte par les forces armées israéliennes de tunnels pénétrant dans le territoire israélien, creusés par le Hezbollah depuis le Liban et dont l'existence est confirmée par la FINUL. Nous l'avons dit sans la moindre ambiguïté, nous le répétons aujourd'hui : ces tunnels constituent une claire violation de la résolution 1701 (2006), qui prévoit la cessation des hostilités le long de la Ligne bleue entre le Liban et Israël. Ces activités doivent cesser.

Nous avons fait part de notre inquiétude aux autorités libanaises, et appelons l'ensemble des parties à faire preuve de la plus grande prudence et retenue. C'est un impératif dans un contexte où le risque d'escalade résultant de malentendus et de mauvaises interprétations, d'erreurs de calcul et d'anticipation, est élevé. Le maintien du calme le long de la Ligne bleue, pour lequel la FINUL œuvre quotidiennement, reste essentiel pour l'ensemble de la région. Il est donc crucial que les deux parties respectent l'ensemble des dispositions de la résolution 1701 (2006) et s'abstiennent de toute provocation. Le Président Aoun a annoncé que les autorités libanaises avaient pris la mesure de la gravité de la situation et étaient disposées à y répondre de manière appropriée. Nous les encourageons à poursuivre dans cette voie et à veiller à ce que l'Armée libanaise puisse faire le nécessaire sur deux points : d'une part, pour conduire les investigations appropriées en lien avec la FINUL à la suite de la découverte des tunnels; d'autre part, pour maintenir le calme et éviter tout débordement le long de la Ligne bleue.

Je souhaite, ce sera mon deuxième point, revenir sur la réactivité et les efforts déployés par la FINUL depuis le 4 décembre pour faire la lumière, de manière indépendante, sur cette affaire. La Force s'est immédiatement mobilisée à la suite des révélations israéliennes. Elle a effectué des vérifications en toute indépendance, ce qui rend incontestables ses déclarations sur les violations avérées de la résolution 1701 (2006) et confirment leur crédibilité. Je souhaiterais à cet égard saluer le professionnalisme du Chef de mission, le général Del Col, qui a su se montrer à la hauteur de ses responsabilités, tout en conservant la confiance de l'ensemble des parties.

La FINUL a mis en place des mesures de suivi pour établir formellement la trajectoire empruntée par les tunnels et, Jean-Pierre Lacroix nous l'a redit, elle se tient prête à utiliser toutes les prérogatives dont elle dispose, dans le strict respect, bien sûr, de son mandat. Nous appelons les autorités libanaises et israéliennes à poursuivre leur étroite collaboration avec la Force et leur dialogue, notamment dans le cadre des réunions tripartites, qui jouent un rôle essentiel pour prévenir toute escalade sur le terrain. Il est également important, je l'ai dit, que l'Armée libanaise puisse, avec le soutien de la FINUL, se rendre sur site.

Dans ce contexte, et je terminerai par ce point, la formation rapide d'un Gouvernement libanais d'union nationale équilibré revêt une importance essentielle,

dans un contexte régional dégradé, afin de parachever la remise en marche des institutions, de conduire les réformes nécessaires et de permettre le renforcement de l'État libanais. Les événements récents en soulignent la nécessité impérieuse.

Dans ce contexte, nous saluons les efforts entrepris par le Premier Ministre Saad Hariri pour mener cette tâche à bien et encourage toutes les parties libanaises à œuvrer dans le sens du compromis. Nous renouvelons l'attachement de la France au respect par ce futur gouvernement des engagements pris par les autorités libanaises en faveur de la mise en œuvre des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006), ainsi que de la politique de dissociation. La dissociation du Liban des conflits régionaux et la non-ingérence dans ses affaires intérieures sont essentielles en effet à sa stabilité. Nous encourageons et encouragerons également le Liban à relancer sa stratégie de défense nationale, conformément aux déclarations du Président Aoun. Enfin, il est important que ce gouvernement se consacre aux réformes dont le Liban a besoin et que les Libanais attendent, en particulier sur le plan économique.

Nous continuerons à soutenir l'Armée libanaise, à travers notre contingent au sein de la FINUL, bien sûr, ainsi que dans le cadre des annonces faites lors de la Conférence Rome II. Nous resterons par ailleurs totalement engagés en soutien de la stabilité du Liban à travers notre appui économique à la suite de la Conférence économique pour le développement par les réformes et avec les entreprises (Conférence CEDRE) du 6 avril dernier.

Face à cette situation, notre réponse doit être double : dans l'immédiat, assurer le calme et faire la lumière sur ces tunnels, à travers la coopération des autorités libanaises avec la FINUL pour poursuivre le travail d'enquête; poursuivre à plus long terme, avec nos partenaires internationaux, notre soutien à l'Armée libanaise et à l'État libanais, pour leur permettre de répondre à l'enjeu essentiel que représente le contrôle de l'ensemble du territoire libanais et la stabilisation de la Ligne bleue. Il est essentiel, Monsieur le Président et chers amis, que le Conseil reste uni pour contribuer à ces deux objectifs. Vous pouvez compter sur l'engagement résolu, vous le savez, de la France en ce sens.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, le Koweït remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé présenté aujourd'hui, le deuxième en moins d'un mois sur cette question. Il remercie également le Bureau du Coordonnateur spécial des

Nations Unies pour le Liban et tout son personnel ainsi que le personnel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Nous remercions particulièrement le commandant de la Force, le général Stefano Del Col, pour ses efforts visant à contenir la crise actuelle et à éviter toute nouvelle escalade dans la région.

Nous félicitons également le Gouvernement libanais des efforts qu'il déploie pour gérer et résoudre la crise depuis son apparition. Le Président de la République libanaise, le général Michel Aoun, a déclaré que le Liban reste déterminé à s'attaquer à ce problème et à en éliminer les causes, notamment pour que la crise ne représente pas une menace réelle pour la paix et la sécurité dans la région. Le Président a en outre déclaré qu'il reste déterminé à appliquer les dispositions de la résolution 1701 (2006) et à maintenir la stabilité dans le sud du pays, tout en rejetant toute pratique susceptible d'entraîner une nouvelle escalade de tension à la frontière.

Le Liban subit les provocations incessantes d'Israël depuis des décennies. La dernière en date est la tentative israélienne d'amplifier l'incident en cours dans les médias et au niveau politique et même militaire en menaçant d'utiliser des moyens militaires pour détruire les tunnels. Dans le même temps, Israël continue de violer, presque chaque jour, la souveraineté du Liban.

Le débat ce jour offre l'occasion d'examiner la dangereuse réalité à laquelle le Liban est confrontée, tandis que les violations israéliennes continuent de se multiplier et de s'intensifier. L'armée israélienne continue de commettre des violations, au mépris de la sécurité des civils et de la fragile stabilité de la région. Malheureusement, les appels incessants de la communauté internationale et les tentatives de la FINUL n'ont pas permis de mettre fin à ces violations. Au vu des activités récentes de l'armée de l'air israélienne, il est parfaitement normal de s'attendre à ce que ces violations se multiplient dans un proche avenir.

Les dispositions de la résolution 1701 (2006) et, surtout, la souveraineté du Liban, sont violées presque quotidiennement, comme le prouvent les chiffres et les images fournis par le Gouvernement libanais et les rapports du Secrétaire général. Toutefois, aucune demande n'a été faite pour qu'une réunion d'urgence soit organisée afin de débattre de ces violations commises par Israël, qui, selon nous, sont beaucoup plus menaçantes que le sujet du débat d'aujourd'hui. Raison de plus pour convoquer de nombreux débats publics pour débattre de ces violations commises par Israël. Par exemple, il y a eu 550 violations de l'espace aérien commises par

Israël au cours des quatre derniers mois seulement, soit 2 000 heures de vol au total.

Les violations israéliennes ne s'arrêtent pas là. Il existe également des activités de surveillance électronique et d'espionnage menées par Israël, qui utilise son infrastructure le long de la Ligne bleue et des dispositifs qu'il a placés sur le territoire libanais. Israël mène une guerre des télécommunications contre le Liban, avec une augmentation du nombre de tours de transmission et de dispositifs de surveillance mis en place pour espionner le réseau libanais, violant ainsi la vie privée des citoyens libanais.

Nous condamnons une fois de plus les actes d'agression terrestre, aérienne et maritime commis par Israël contre la souveraineté libanaise. Nous réaffirmons notre soutien à l'appel lancé par le Liban à la communauté internationale pour qu'elle applique la résolution 1701 (2006), fondée sur les résolutions 425 (1978) et 426 (1978), pour ainsi mettre un terme aux violations par Israël et aux menaces qui pèsent constamment sur le Liban, sur ses installations et son infrastructure civiles. À cet égard, je me réfère à la déclaration publiée ce matin par le Ministère libanais des affaires étrangères, qui réaffirme sa ferme volonté d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les violations israéliennes auxquelles nous avons fait référence n'incluent pas la plus grande violation, qui est l'occupation actuelle du territoire libanais. Nous soulignons le droit légitime du Liban de mettre fin à l'occupation et de recouvrer son territoire, y compris les fermes de Chebaa, les collines libanaises de Kfarchouba et la partie libanaise du village d'Al-Ghajar. Le Liban a le droit de résister à toute agression par des moyens légitimes. Nous devons également faire la distinction entre le terrorisme et la résistance légitime contre l'occupation israélienne, qui est un droit énoncé dans les chartes internationales et dans les principes du droit international. La résistance n'est pas considérée comme un acte terroriste.

Bien qu'il n'y ait pas de cessez-le-feu permanent, essentiellement parce qu'Israël insiste pour continuer ses violations, nous nous félicitons de la détente continue dans la zone d'opérations de la FINUL, qui est rendue possible grâce à la coopération étroite entre l'Armée libanaise et la FINUL en vue de l'application de la résolution 1701 (2006). Cela est clairement démontré par le nombre croissant de leurs patrouilles conjointes. Nous appelons toutes les parties à utiliser les voies actuelles, y compris le Comité tripartite, pour répondre à toutes

les préoccupations et à tous les problèmes le long des frontières. Nous appelons également les parties à poursuivre leur coopération et leur coordination au sein de ce comité afin de surmonter tout différend qui pourrait conduire à des affrontements armés. À cet égard, nous saluons les réalisations de l'Armée libanaise au cours de la période écoulée, tant le long de la Ligne bleue que dans l'ensemble du Liban.

Nous nous félicitons des efforts déployés par l'Armée libanaise pour renforcer continuellement la sécurité le long des frontières en affirmant l'autorité du Gouvernement sur tous les territoires du Liban. Ces efforts aideront le Gouvernement libanais à honorer les engagements internationaux du Liban, notamment ceux pris à la Conférence Rome II pour soutenir l'Armée libanaise et à la conférence de Paris pour soutenir l'économie libanaise. Les deux conférences ont réaffirmé l'attachement de la communauté internationale à la stabilité et à la prospérité du Liban. Nous renouvelons notre appui au Gouvernement libanais afin qu'il poursuive sa politique de dissociation et évite tout conflit dans la région, conformément à la Déclaration de Baabda.

Enfin, nous renouvelons l'entière solidarité du Koweït avec le Liban, et assurons son gouvernement et toutes ses institutions constitutionnelles de notre appui politique et économique afin de préserver l'unité nationale, la sécurité, la stabilité et la souveraineté du pays sur tous ses territoires.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe à mes collègues pour remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé.

Je voudrais également me joindre à d'autres collègues pour dire clairement que le Royaume-Uni condamne également la construction par le Hezbollah de tunnels menant à Israël. Comme d'autres l'ont noté, il s'agit là d'une violation flagrante par le Hezbollah de la résolution 1701 (2006). Elle menace la sécurité d'Israël, la sécurité du Liban et la stabilité régionale. Il est clair qu'Israël a le droit de se défendre contre le Hezbollah et tous les autres groupes de milices armées qui mettent sa sécurité en danger. Tous les Israéliens et tous les Libanais ont le droit de vivre en paix sans craindre pour leur sécurité. Comme d'autres orateurs l'ont remarqué, nous avons été témoins pendant trop longtemps du mépris flagrant de la part du Hezbollah des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Le fait qu'il continue de posséder des armes qui échappent au contrôle de l'État libanais, les tentatives qu'il aurait faites pour acquérir de nouvelles capacités de missiles dangereuses et ses

déclarations qui menacent Israël demeurent profondément alarmantes. Sans la fin des activités illégales du Hezbollah au Liban et dans la région, nous continuerons de voir la stabilité régionale menacée.

Le Royaume-Uni reconnaît l'important travail accompli au cours des 12 dernières années par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour maintenir le calme et la stabilité le long de la Ligne bleue. Nous rendons hommage aux pays qui ont fourni des commandants et des contingents à la FINUL tout au long de cette période. Et l'existence des tunnels renforce l'importance de veiller à ce que le mandat de la FINUL soit efficace et solide et que celle-ci ait pleinement accès à toutes ses zones d'opérations. Nous condamnons toute tentative visant à restreindre la liberté de circulation de la FINUL. Nous reconnaissons que la question de l'accès à la propriété privée se pose dans le contexte des enquêtes visant à déterminer où se trouvent les tunnels. Nous reconnaissons que cela peut être difficile, mais il n'est pas impossible de résoudre ce problème. Nous espérons qu'une solution viable sera trouvée. Nous nous félicitons de la réaction de la FINUL et des mesures qu'elle a prises pour surveiller la situation et maintenir le calme, notamment en déployant des troupes et des équipes de liaison supplémentaires dans les endroits sensibles le long de la Ligne bleue. Il est d'une importance vitale que la FINUL continue d'entretenir des contacts étroits avec les autorités libanaises et israéliennes.

Nous appelons l'État libanais, et en particulier, l'Armée libanaise - en tant que seuls et légitimes défenseurs du Liban - qui travaillent en étroite collaboration avec la FINUL, à prendre d'urgence les mesures appropriées pour neutraliser les tunnels. Nous encourageons Israël à continuer de communiquer à la FINUL, dans toute la mesure possible, toute information susceptible de l'aider, ainsi que l'Armée libanaise, à prendre des mesures. Là où il y a des difficultés, nous exhortons toutes les parties à travailler ensemble de manière constructive pour les surmonter. Il n'est dans l'intérêt d'aucune des parties que cette situation s'aggrave.

Le Royaume-Uni a clairement indiqué à maintes reprises au Conseil qu'il condamnait les violations de la souveraineté libanaise par Israël - que ce soit par voie terrestre, maritime ou aérienne. De telles actions sapent la confiance et la stabilité. Et nous demandons que toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006), soient pleinement respectées. À cet égard, le Royaume-Uni se félicite des engagements pris tant par Israël que

par le Liban, notamment la récente déclaration du Ministère libanais des affaires étrangères concernant l'application intégrale de cette dernière résolution, le refus d'accepter toute violation et le respect de la Ligne bleue. Enfin, le Royaume-Uni demande à toutes les parties de continuer à respecter leurs engagements et d'éviter les actions et les discours qui pourraient déstabiliser la situation et la région.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, pour la mise à jour de ce matin sur le Liban. L'évolution récente de la situation le long de la Ligne bleue est effectivement préoccupante, car elle menace l'intégrité territoriale d'Israël et la stabilité du Liban.

Nous sommes profondément préoccupés par la découverte de tunnels en territoire israélien. Nous notons que quatre tunnels au total ont été identifiés et que ces tunnels ont été construits du côté libanais. Les tunnels traversant la frontière israélo-libanaise constituent une violation manifeste de la résolution 1701 (2006). Il importe que de nouvelles enquêtes techniques soient désormais menées indépendamment et conformément au mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Les autorités libanaises doivent prendre d'urgence des mesures de suivi conformément aux responsabilités qui leur incombent en vertu de la résolution 1701 (2006). Le suivi et les rapports de la FINUL sur les violations de la résolution sont essentiels, et le Conseil de sécurité doit en être tenu informé. Nous condamnons toutes les violations de la résolution 1701 (2006) par les deux parties, y compris les violations quasi quotidiennes de l'espace aérien libanais par Israël.

Nous appelons maintenant toutes les parties à faire preuve de retenue et à désamorcer les tensions. La FINUL joue un rôle important dans le maintien de la paix au Liban et dans l'ensemble de la région. Nous nous félicitons du fait que la FINUL ait désormais intensifié ses efforts pour préserver la stabilité, et nous soulignons l'importance de son étroite coopération tant avec l'Armée libanaise qu'avec les Forces de défense israélienne. Il est essentiel d'éviter tout malentendu qui pourrait conduire à une escalade. Nous encourageons donc les parties à tirer pleinement parti des mécanismes de liaison, de coordination et tripartite de la FINUL pour désamorcer toute tension.

Les capacités paramilitaires du Hezbollah continuent de poser un risque évident pour la stabilité du Liban et de la région. Les dispositions de la

résolution 1559 (2004) doivent être rapidement mises en œuvre, notamment la disposition relative au désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises.

Nous nous félicitons des signes positifs indiquant qu'un gouvernement libanais sera bientôt formé. Cela est nécessaire pour que le Liban puisse prendre des mesures en vue de se ménager un avenir politiquement et économiquement stable et sûr. Nous nous félicitons de l'engagement renouvelé pris par le Président Aoun d'élaborer une stratégie de défense nationale une fois qu'un gouvernement aura été formé. Nous encourageons les dirigeants politiques à appuyer le Président dans cette entreprise. Le renforcement des capacités de l'Armée libanaise est important et nécessite une attention accrue. Nous encourageons vivement les parties à poursuivre leurs efforts à cet égard, notamment dans le secteur maritime, pour permettre une réduction progressive et contrôlée de l'élément « mer » de la FINUL à l'avenir. Nous les encourageons également à intensifier leurs efforts pour faire en sorte que le régiment modèle de l'Armée libanaise dans le sud du Liban devienne opérationnel dès que possible.

La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Liban bénéficient d'un appui pleinement concerté, comme en témoignent les conférences de haut niveau qui se sont tenues à Rome, à Paris et à Bruxelles cette année. La communauté internationale doit maintenant continuer d'aider le Liban à honorer ses engagements et à faire fond sur les résultats de ces conférences. Le Liban doit rester sur la voie de la stabilité et de la paix. C'est important non seulement pour le Liban, mais également pour l'ensemble de la région.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous remercions M. Lacroix de son exposé détaillé. Je voudrais également commencer par exprimer notre gratitude à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'action qu'elle mène depuis la découverte des tunnels. Nous félicitons tout particulièrement le commandant de la force, le général de division Del Col, pour la compétence avec laquelle il dirige la Force.

Nous avons eu l'occasion d'examiner cette question dans le cadre de consultations à huis clos la semaine dernière, et c'est pourquoi je voudrais aujourd'hui répéter trois points : premièrement, nous condamnons les tunnels; deuxièmement, nous nous félicitons du rôle de la FINUL, ainsi que des mesures qui s'imposent pour aller de l'avant; et, troisièmement, nous devons trouver une solution durable.

Premièrement, en ce qui concerne les tunnels du Hezbollah, le Royaume des Pays-Bas est très inquiet de la découverte de quatre tunnels, construits par le Hezbollah, à la frontière nord d'Israël avec le Liban. Nous condamnons fermement ces activités de construction de tunnels, qui font partie des activités illégales et déstabilisatrices du Hezbollah au Liban et dans la région. Les agissements du Hezbollah constituent une violation flagrante de la souveraineté israélienne et du droit international, comme le prévoit la résolution 1701 (2006). Ces tunnels constituent une menace sérieuse pour la stabilité de la région.

Nous reconnaissons le droit d'Israël de se défendre, dans les limites du droit international, et nous soulignons que les préoccupations d'Israël concernant sa sécurité sont légitimes. Nous appuyons la réponse d'Israël, qui a consisté à détruire ces tunnels, qui traversent le territoire israélien du côté israélien de la Ligne bleue. Il est évident que ces tunnels doivent être pris au sérieux par la communauté internationale et par le Conseil en particulier.

Cela m'amène à mon deuxième point, qui porte sur le rôle de la FINUL et les mesures qui s'imposent pour aller de l'avant. Nous apprécions au plus haut point le rôle que joue la FINUL et les mesures dynamiques qu'elle prend depuis la découverte des tunnels et leur accordons tout notre appui. La FINUL a inspecté les tunnels du côté israélien et a conclu à ce jour que deux des quatre tunnels traversaient effectivement la Ligne bleue, en violation de la résolution 1701 (2006).

La FINUL est parvenue à réduire les tensions. Ce faisant, le mécanisme tripartite a une nouvelle fois prouvé sa valeur ajoutée. La FINUL est également en contact étroit avec les autorités libanaises. L'Armée libanaise a envoyé un message très clair sur la nécessité de mener une enquête du côté nord de la Ligne bleue.

Selon nous, les mesures suivantes s'imposent.

Dans un premier temps, le Gouvernement libanais et l'Armée libanaise doivent prendre cette question très au sérieux et agir de manière responsable. Plus de deux semaines se sont écoulées depuis la découverte du premier tunnel, raison pour laquelle une enquête sur les points de départ présumés des tunnels du côté libanais de la Ligne bleue s'impose d'urgence. Nous nous félicitons de la volonté annoncée du Gouvernement libanais de coopérer sur cette question et d'autoriser l'accès aux points de départ présumés des tunnels. Nous appelons le Gouvernement libanais à honorer son engagement.

Les inspections doivent être effectuées dès que possible par l'Armée libanaise, en étroite coopération avec la FINUL. Nous attendons avec intérêt de plus amples informations et la conclusion des enquêtes de la FINUL.

La deuxième étape est la nécessité de respecter pleinement les résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004). Bien que la situation actuelle soit relativement calme et que l'escalade ait été évitée jusqu'à présent, les violations des deux côtés de la Ligne bleue restent fréquentes. En conséquence, nous appelons les deux parties à maintenir ce calme en respectant et en appliquant pleinement les deux résolutions.

Mon troisième point porte sur la nécessité d'une solution durable. Selon nous, la situation actuelle souligne de nouveau la nécessité d'une telle solution. Il s'agirait, premièrement, de former sans plus tarder un gouvernement d'unité nationale au Liban; deuxièmement, d'élaborer une stratégie de défense nationale au Liban; et, troisièmement, de se réengager clairement à respecter pleinement la politique de dissociation du Gouvernement libanais. Dans ce contexte, le Hezbollah doit mettre fin à ses activités illégales et déstabilisatrices.

Cela doit s'accompagner d'un appui international continu en faveur du Liban, notamment pour lui permettre d'engager les réformes socioéconomiques indispensables et de renforcer l'Armée libanaise.

Enfin, le Royaume des Pays-Bas continuera de jouer son rôle pour aider le Liban sur cette voie. Mon gouvernement a noué un partenariat à long terme avec ce beau pays, et nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour être un véritable ami du peuple libanais.

M. Lie Cheng (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Lacroix de son exposé.

La stabilité de la situation au Liban est propice à la promotion d'une paix et d'une stabilité globales dans la région. La Chine appelle toutes les parties concernées au Liban à continuer de renforcer le dialogue et la coopération et de consolider l'unité. La Chine salue les efforts déployés par le Liban pour faire avancer le processus de formation d'un gouvernement.

La Chine suit de près l'évolution de la situation le long de la Ligne bleue et a pris note des activités de construction de tunnels. Nous espérons que les pays concernés travailleront en étroite collaboration avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour mener une enquête complète, objective et

impartiale. La Chine se félicite de la réaction rapide du Département des opérations de maintien de la paix et de la FINUL, qui ont entrepris de coordonner leur action et de communiquer activement avec les parties concernées en vue de préserver la stabilité régionale.

Compte tenu de la situation actuelle, la Chine appelle le Liban et Israël à rester calmes et à faire preuve de retenue afin d'éviter toute escalade des tensions. Les deux parties doivent se concentrer sur le maintien de la paix et de la stabilité régionales, cesser de se lancer des propos accusateurs, respecter sérieusement l'accord de cessation des hostilités et mettre strictement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La communauté internationale doit respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des pays concernés et continuer d'aider le Liban à renforcer ses capacités en matière de sécurité et de contrôle des frontières.

Les parties doivent s'abstenir de toute action unilatérale afin de ne pas aggraver la situation. Le Conseil de sécurité doit exercer une influence positive pour encourager le Liban et Israël à recourir au dialogue et aux négociations afin de pouvoir régler leurs différends correctement.

La FINUL continue de jouer un rôle important dans le maintien du calme général qui règne dans la zone de la Mission, le long de la Ligne bleue, ce dont la Chine se félicite. La FINUL doit continuer de permettre au mécanisme tripartite de jouer pleinement son rôle dans la promotion d'un dialogue renforcé entre Israël et le Liban afin d'atténuer les tensions actuelles. En tant que pays qui fournit des contingents à la FINUL, la Chine continuera d'appuyer pleinement l'action de la mission.

La Chine est prête et disposée à travailler avec la communauté internationale pour continuer de jouer un rôle constructif dans le maintien de la paix et de la stabilité régionales.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé éclairant sur l'évolution de la situation concernant les tunnels le long de la Ligne bleue. Les tunnels qui ont été recensés constituent une violation flagrante de la résolution 1701 (2006), et nous nous réjouissons d'apprendre aujourd'hui qu'ils sont en train d'être rendus inopérants. Nous sommes convaincus que les équipes techniques de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) doivent procéder à des inspections approfondies au sud de la Ligne bleue

afin de prévenir toute activité similaire dans cette zone à l'avenir.

Nous nous félicitons des efforts déployés par le commandant de la force de la FINUL, le général de division Del Col, pour désamorcer la situation à la frontière entre le Liban et Israël. Nous nous félicitons également des entretiens que nous avons eus avec le Président libanais, M. Michel Aoun, et le Président du Parlement, M. Nabih Berri, à Beyrouth. Nous nous réjouissons d'apprendre que la situation générale dans le théâtre d'opérations de la FINUL reste calme et que la mission travaille avec tous ses interlocuteurs pour maintenir la stabilité générale. En conséquence, nous devons continuer d'appuyer les efforts déployés par les forces de maintien de la paix des Nations Unies pour surveiller la situation le long de la Ligne bleue. Elles doivent avoir un accès complet à toutes les zones le long de cette ligne. Nous appelons également toutes les parties à modérer leurs propos.

Les soldats de la paix de la FINUL doivent continuer d'intensifier leurs patrouilles le long de la Ligne bleue, de concert avec l'Armée libanaise, afin de maintenir la stabilité générale et d'éviter tout malentendu susceptible de conduire à une escalade. Nous demandons que le commandant de la force soit en liaison étroite avec l'Armée libanaise et les Forces de défense israéliennes. Toutes les parties doivent donc s'appuyer sur les mécanismes de dialogue et de coordination de la FINUL et sur son mécanisme tripartite pour apaiser les tensions.

Nous exhortons nous aussi toutes les parties à prévenir des violations de la Ligne bleue en toutes circonstances. L'Armée libanaise doit continuer d'étendre la souveraineté et le contrôle de l'État à tout le pays et s'efforcer de maintenir un cessez-le-feu permanent. Tel-Aviv et Beyrouth doivent respecter strictement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aider les forces de maintien de la paix des Nations Unies à s'acquitter de leur mandat. Le Kazakhstan appuie l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban, conformément à la Convention d'armistice général libano-israélienne du 23 mars 1949 et au paragraphe 5 de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Nous condamnons les nombreuses et constantes violations par Israël de l'intégrité territoriale du Liban, qui doivent cesser immédiatement. Nous réaffirmons le droit d'Israël à assurer sa protection, mais, dans le même temps, Israël doit respecter les frontières reconnues et autres lignes de démarcation.

Nous nous réjouissons d'apprendre que la FINUL et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban continuent de coopérer avec les autorités libanaises pour garantir le suivi nécessaire de la Conférence Rome II, qui s'est tenue en mars, ce qui permettra de garantir la mise en œuvre de l'engagement du Liban à renforcer les effectifs et la présence de l'Armée libanaise dans la zone d'opérations de la FINUL en déployant son régiment modèle et en renforçant les capacités de la marine libanaise.

Enfin, ces mesures doivent continuer d'être appliquées, et elles doivent recevoir l'appui du Conseil et de l'ensemble de la communauté internationale. Le Kazakhstan veut apporter une contribution réelle, et c'est pourquoi il a déployé il y a deux mois un contingent de maintien de la paix au sein de la FINUL. Notre mandat touchant à sa fin, c'est la dernière fois que le Kazakhstan abordera cette question en tant que membre du Conseil. Je puis assurer au Conseil que notre attachement à ce point de l'ordre du jour persistera et que nous continuerons d'appuyer le commandant de la Force et la mission à l'avenir.

M. Tenya (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'organisation de la présente séance, et nous remercions M. Jean-Pierre Lacroix de son exposé important.

Le Pérou suit avec attention et préoccupation les événements résultant de la découverte de tunnels qui auraient été creusés par le Hezbollah pour traverser la Ligne bleue établie entre Israël et le Liban. À cet égard, nous tenons en premier lieu à reconnaître le droit d'Israël à exercer sa légitime défense contre toute menace ou atteinte à sa sécurité, à sa souveraineté et à son intégrité territoriale. Nous estimons qu'en l'occurrence, cela suppose de désactiver les tunnels en question, en évitant tout escalade ou situation problématique, et d'obtenir des explications satisfaisantes les concernant.

Il importe que les autorités libanaises et israéliennes respectent pleinement la Ligne bleue, conformément aux dispositions de la résolution 1701 (2006). Nous soulignons également combien il importe que le Gouvernement libanais exerce son contrôle sur le territoire national et que, conformément aux Accords de Taëf et aux résolutions pertinentes du Conseil, il n'y ait pas d'armes ou d'autorité autres que celles de l'État libanais dans le pays.

Nous tenons à souligner le rôle important que joue la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)

en vue de prévenir tout incident entre l'Armée libanaise et les forces armées israéliennes durant le processus de désactivation des tunnels. Nous prenons bonne note de leurs enquêtes, qui ont permis de confirmer la présence de quatre tunnels, dont deux traversent la Ligne bleue, en violation flagrante de la résolution 1701 (2006). Les enquêtes engagées doivent être indépendantes et approfondies, et la FINUL doit être dotée des moyens nécessaires à cet effet, avec la coopération des autorités et des forces armées des deux pays. Nous soulignons également la nécessité que les parties agissent avec modération, en tenant compte de la gravité du problème, et réaffirment leur attachement au strict respect des Accords de Taëf et de la résolution 1701 (2006), entre autres textes pertinents, et au plein respect de la Ligne bleue.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, de son exposé détaillé. Nous saluons également la participation des Représentants permanents d'Israël et du Liban à la présente séance.

Nous tenons d'emblée à souligner que la Fédération de Russie entretient historiquement des relations amicales, constructives et mutuellement respectueuses avec le Liban et Israël. Nous appuyons donc le droit des deux États à se développer pacifiquement sans qu'il soit porté atteinte à leur sécurité nationale ou à leur souveraineté. C'est pourquoi nous sommes fermement convaincus que le maintien d'un environnement calme le long de la ligne de séparation entre le Liban et Israël est essentiel non seulement pour prévenir une escalade dans cette zone, mais également pour garantir la stabilité générale. Une de nos missions les plus exemplaires est celle qui est déployée le long de la Ligne bleue, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), dont les soldats de la paix opèrent dans des conditions difficiles, compte tenu de la crise sécuritaire générale au Moyen-Orient. La Russie entretient des contacts étroits avec les Libanais et les Israéliens, ainsi qu'avec le personnel de l'ONU, notamment en ce qui concerne les événements qui se déroulent actuellement. En ce qui concerne la situation liée à la découverte de tunnels, dont la FINUL a confirmé l'existence ces derniers jours, nous souhaitons nous concentrer principalement sur les points suivants.

Si nous comprenons l'inquiétude de tous, nous estimons que pour préserver la stabilité, toutes les parties doivent s'abstenir de polémiques émotionnelles. Dans l'immédiat, il est crucial que les parties instaurent

immédiatement un dialogue constructif et professionnel afin d'éliminer les sujets controversés. Sur la voie des négociations entre Israël et le Liban, cela est possible. Le mécanisme tripartite existant déployé à Naqoura afin de prévenir et de régler les incidents est efficace.

Nous avons également pris en compte les conclusions préliminaires de la FINUL concernant la violation de la résolution 1701 (2006). Nous estimons que toutes les violations des dispositions de la résolution doivent cesser, dans les deux camps. Elles sont toutes concernées. Nous ne pouvons adopter une approche sélective en ce qui concerne l'application de cette résolution. S'agissant de l'opération militaire Bouclier du nord lancée par Israël, nous reconnaissons naturellement le droit d'Israël à défendre sa sécurité nationale, y compris en prévenant toute incursion illégale sur son territoire par quelque acteur que ce soit. Cependant, nous espérons que les mesures prises à cet égard ne seront pas contraires aux dispositions de la résolution 1701 (2006), qui définissent les règles de conduite des parties dans la zone de la Ligne bleue, laquelle n'est pas une frontière reconnue internationalement. Les engagements y relatifs ne sont donc contraignants que pour les deux parties.

Nous accueillons avec satisfaction les messages clairs des dirigeants des deux États concernés, qui ont affirmé vouloir éviter un affrontement direct. Nous avons entendu un message similaire durant la conversation entre le Président Vladimir Poutine et le Premier Ministre Netanyahu. Parlant au nom de la partie libanaise, le Président Aoun a réaffirmé son attachement à la résolution 1701 (2006) et exprimé sa volonté de prendre toutes les mesures nécessaires pour régler le problème en clarifiant toutes les circonstances. Nous tenons à souligner la nécessité que les deux parties fassent preuve de responsabilité et de retenue et qu'elles s'abstiennent de toute provocation et de toute déclaration incendiaire qui pourrait exacerber une situation déjà tendue au Moyen-Orient.

Hormis cela, nous tenons à souligner que le problème des tunnels ne doit pas devenir une raison pour tirer des conclusions hâtives à propos du fonctionnement de la FINUL. La mission ne doit pas être soumise à des aspirations politisées qui ne visent guère à améliorer son efficacité. Tout effort visant à miner les capacités de la FINUL serait inacceptable, car l'action de ses soldats de la paix a un effet stabilisateur non seulement le long de la Ligne bleue qui sépare le Liban d'Israël, mais également à l'intérieur même du Liban et au Moyen-Orient en général. Nous soulignons que tous les désaccords

émergeant soit dans la zone de la Ligne bleue soit en ce qui concerne le point de l'ordre du jour relatif au Liban doivent être réglés dans le cadre d'un dialogue politique et de consultations, comme le stipulent clairement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le fait est que la situation dans cette partie du Moyen-Orient est la conséquence de nombreuses années de conflits, de crises et de guerres. La stabilisation de la situation nécessite la coopération des États concernés en vue d'accroître la confiance et de relancer les efforts internationaux dans l'optique d'un règlement global au Moyen-Orient.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je m'associe aux délégations qui ont pris la parole avant moi pour me féliciter de la convocation de la présente séance et pour saluer la présence de M. Jean-Pierre Lacroix, et je le remercie des informations détaillées qu'il vient de nous présenter sur les événements les plus récents relatifs à la situation tendue qui règne actuellement près de la Ligne bleue.

Étant donné que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a confirmé l'existence de tunnels au sud de la Ligne bleue et le début d'une opération militaire de grande envergure, annoncée par les forces armées israéliennes, dont le but est de détruire plusieurs tunnels creusés à partir du Liban vers Israël, le Gouvernement équato-guinéen exprime sa vive préoccupation face à l'instabilité générale qui règne dans la région.

En effet, l'attribution par les Forces de défense israéliennes de l'excavation de ces passages souterrains au Hezbollah fait de nouveau résonner les tambours de la guerre en Haute Galilée. La tension monte, et avec elle le risque d'une erreur qui pourrait se transformer en affrontement entre les patrouilles de l'Armée libanaise et les Forces de défense israéliennes, qui se trouvent déjà face à face dans ces zones.

Compte tenu du fait que les tunnels qui ont été découverts ont été creusés depuis des logements de localités libanaises et que, si l'intention réelle de leurs auteurs était apparemment de les mettre en service pour s'infiltrer et lancer des actions offensives contre la partie adverse, ces tunnels représentent clairement une menace contre la sécurité aussi bien de la population civile israélienne que libanaise et constituent une violation flagrante de la résolution 1701 (2006), qui avait lancé appelé Israël et le Liban à établir un cessez-le-feu permanent le long de la Ligne bleue. Dans ce contexte, ma délégation tient à souligner l'importance de garantir la stabilité à la frontière et dans la région, en stricte

conformité avec la résolution 1701 (2006) et en coordination avec la FINUL.

Nous saluons les efforts déployés par le Chef de la mission et commandant de la FINUL, le général de division Stefano Del Col, qui a maintenu les contacts au plus haut niveau avec les deux parties pour maintenir des voies de communication claires et crédibles, afin d'éviter tout malentendu sur cette question délicate. Nous exhortons de nouveau les autorités libanaises et israéliennes à donner la priorité à la collaboration étroite avec la FINUL et à utiliser ses mécanismes de liaison, de coordination et tripartite pour apaiser les tensions.

Par ailleurs, la responsabilité de la sécurité et du bien-être des populations de part et d'autre de la Ligne bleue incombe en dernier recours aux Gouvernements israélien et libanais. En conséquence, nous pensons que le plus important, avant de recourir à la force, c'est de préserver le calme et la stabilité dans la région. Comme cela a été souligné, le calme relatif qui continue de régner le long de la Ligne bleue depuis 2006 est une avancée positive, et l'attachement permanent de toutes les parties à la résolution 1701 (2006) reste donc essentiel pour la stabilité de la région. En même temps, nous comprenons qu'Israël a le droit de légitime défense.

Nous ne nous lasserons pas de dire que le souhait du Gouvernement de la République de Guinée équatoriale, c'est que les pays membres du Conseil en mesure d'influencer les parties s'investissent encore plus pour qu'on puisse progresser de façon décisive vers un cessez-le-feu permanent, et cela doit être fait en donnant la priorité non seulement à leurs intérêts dans la région, mais, en fin de compte, au bien-être des populations qui vivent souvent dans un climat de guerre ou de menace permanente de la guerre.

Pour conclure, nous souhaitons, non seulement en tant que membre du Conseil, mais aussi parce que nous en sommes fermement convaincus que, grâce à la négociation politique, les parties intéressées peuvent résoudre de façon satisfaisante tous les problèmes, y compris ceux liés aux négociations palestino-israéliennes, syrio-israéliennes et libano-israéliennes, afin que l'on puisse bientôt parvenir à une paix globale, juste et vérifiable dans la région du Moyen-Orient.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé sur les faits récents relatifs aux tunnels le long de la Ligne bleue. Nous avons également pris note des documents blancs que nous avons reçus

la semaine dernière. Nous comprenons la gravité de la question, qui a d'immenses ramifications pour la sécurité et la stabilité non seulement du Liban et d'Israël, mais aussi de l'ensemble de la région.

Nous sommes tous au fait de la situation délicate dans la région, et il n'est dans l'intérêt de personne qu'elle connaisse une escalade. C'est pourquoi il est absolument vital de maintenir le calme et la stabilité le long de la Ligne bleue. Il est encourageant de savoir que les deux parties ont la volonté de travailler avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et qu'elles n'ont aucune intention d'aggraver la situation le long de la Ligne bleue.

Nous prenons note de la déclaration publiée par le Chef de la mission et commandant de la FINUL à la suite de réunions tenues avec le Président libanais et le Président du Parlement libanais. Le rôle de la FINUL continue d'être tout à fait vital et la mission doit être soutenue dans l'exécution efficace de son mandat. Il est également important que la FINUL continue de travailler en étroite coordination avec les parties pour vérifier les faits et aborder les faits nouveaux relatifs aux tunnels, conformément à la résolution 1701 (2006). Nous espérons que le Conseil sera informé en temps opportun des résultats de l'enquête.

Enfin, le renforcement de la présence de l'Armée libanaise sur l'ensemble du territoire demeure un objectif important, qui doit être atteint. Cela est d'autant plus vrai à la lumière de l'évolution la plus récente de la situation. Nous soutenons les efforts faits par le Gouvernement libanais pour étendre son autorité sur l'ensemble du territoire.

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : D'entrée de jeu, qu'il me soit permis de m'associer à mes collègues en remerciant le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé détaillé, et d'exprimer notre vive reconnaissance pour la façon dont la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et ses dirigeants ont traité cette situation très grave et difficile.

Nous notons avec une grande préoccupation l'existence, confirmée par la FINUL, de tunnels le long de la Ligne bleue, qui ont été découverts par les Forces de défense israéliennes dans le nord d'Israël. Je voudrais me faire l'écho de plusieurs autres délégations qui ont souligné pendant la présente séance que les tunnels constituent une violation de la résolution 1701 (2006). La construction des tunnels est aussi une violation de

la souveraineté d'Israël et une menace potentielle contre ses citoyens. Elle menace également la stabilité du Liban.

Nous saluons l'action rapide de la FINUL pour ce qui est de l'examen des affirmations concernant l'existence des tunnels. Qu'il me soit permis de souligner le rôle particulier de la FINUL dans les circonstances actuelles et de féliciter les soldats de la paix de cette mission pour leur participation au maintien de la stabilité au Liban. Nous saluons aussi le rôle décisif de l'Armée libanaise pour relever les défis en matière de sécurité.

La Pologne condamne toute mesure susceptible de miner davantage la sécurité et de menacer la paix dans la région. Nous exhortons toutes les parties à s'acquitter de leur obligation juridique de respecter pleinement les dispositions de la résolution 1701 (2006) et le mandat de la FINUL. Nous demandons instamment aux parties de faire preuve de retenue et de maintenir une coopération et des contacts étroits avec la FINUL afin de préserver le calme et la stabilité. Gardant à l'esprit le rôle très positif du mécanisme tripartite, toutes les mesures doivent faire l'objet de consultations entre les parties par l'intermédiaire de ce mécanisme pour prévenir une escalade du conflit. Dans ce contexte, nous engageons toutes les parties à éviter les mesures unilatérales.

Pour conclure, qu'il me soit permis de réaffirmer notre ferme appui à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'indépendance politique du Liban et aux efforts qu'il déploie pour s'isoler des effets préjudiciables du conflit syrien.

M^{me} Córdova Soria (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son rapport aujourd'hui. Nous lui exprimons une fois de plus tout notre appui à la réalisation des tâches qui lui ont été confiées.

Nous exprimons notre entière confiance dans les mesures de suivi prises par le Gouvernement libanais à la demande de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui a jusqu'à présent confirmé l'existence de quatre tunnels près de la Ligne bleue dans le nord d'Israël, selon son communiqué de presse du 17 décembre. Nous nous félicitons du fait que la construction de ces tunnels transfrontaliers entre Israël et le Liban fasse l'objet d'une enquête approfondie de la part de la FINUL et de l'Armée libanaise. Cette enquête doit être menée dans le strict respect des principes énoncés au paragraphe 8 de la résolution 1701 (2006).

La Bolivie réitère sa ferme condamnation de toute mesure qui entraînerait une violation de la souveraineté territoriale du Liban et de l'État d'Israël. Au cours des deux années que nous avons passées en tant que membre élu du Conseil de sécurité, nous avons insisté pour que les deux parties fondent toutes leurs actions sur les dispositions de la résolution 1701 (2006), dans le plein respect de la Ligne bleue. C'est pourquoi nous rejetons les violations persistantes de l'espace aérien et du territoire libanais par Israël. Sa présence au nord d'Al-Ghajar et dans la zone adjacente au nord de la Ligne bleue doit cesser immédiatement. Nous exhortons également le Gouvernement israélien à éviter la mobilisation excessive de ses forces de défense et les discours incendiaires qu'il tient depuis le 4 décembre. Tous ces actes constituent une violation flagrante de la résolution 1701 (2016) et de la souveraineté du Liban.

La situation sur le terrain reste relativement calme, sans affrontements ni escarmouches entre les forces militaires des deux camps. Au contraire, une enquête est en cours et des efforts sont faits pour maintenir des voies de communication claires et crédibles avec les deux parties afin d'éviter les malentendus qui pourraient devenir regrettables. Nous soulignons que les deux parties doivent faire savoir qu'elles n'ont pas l'intention d'exacerber les tensions le long de la Ligne bleue et qu'elles continueront de travailler avec la FINUL à cette fin.

Nous exprimons également notre plein appui à l'action de la FINUL qui, en 2019, continuera d'appuyer tous les efforts visant à désamorcer les tensions par le dialogue et à rechercher toutes les occasions d'instaurer la confiance. Toutes les parties doivent être conscientes de la possibilité qu'un incident relativement mineur puisse rapidement se transformer en quelque chose de plus grave, avec des conséquences imprévues, et nous demandons donc de nouveau aux parties de renforcer la création, entre la Ligne bleue et le Litani, d'une zone exempte de tout personnel armé, biens et armes, sauf ceux du Gouvernement libanais et de la FINUL qui empêchent la reprise des hostilités.

Ma délégation est profondément préoccupée par le fait que, malgré sa participation à la réunion du mécanisme tripartite de hauts responsables à Al-Naqoura - conjointement avec l'Armée libanaise et le chef et commandant de la FINUL - au cours de laquelle les parties ont exprimé leur volonté de respecter les dispositions de la résolution 1701 (2006), Israël poursuit ses actions, en violation de cette dernière. Nous espérons que cette

réunion constituera le précédent qui garantira la prévalence du calme dans les semaines à venir.

Enfin, la Bolivie rejette les violations persistantes de l'espace aérien libanais par Israël, qui constituent une violation de la résolution 1701 (2006), et nous sommes convaincus que la poursuite de ces actions illégales ne fait que générer l'instabilité dans la région. Nous demandons au Gouvernement israélien de cesser immédiatement l'occupation du nord d'Al-Ghajar et de la zone adjacente au nord de la Ligne bleue, en violation de la résolution susmentionnée, mais principalement parce qu'il s'agit d'une violation de la souveraineté du Liban.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Côte d'Ivoire

Ma délégation félicite M. Jean-Pierre Lacroix pour la qualité de son exposé sur la situation à la frontière libano-israélienne. La Côte d'Ivoire reste particulièrement préoccupée par la récente découverte de tunnels le long de la Ligne bleue, ligne de démarcation entre Israël et le Liban. La découverte de quatre tunnels du Hezbollah pourrait exacerber les tensions entre les deux pays et contrarier la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006). Le calme relatif qui régnait dans cette zone permettait, en effet, d'entretenir l'espoir d'une amélioration des relations entre Israël et le Liban.

Mon pays condamne ces agissements du Hezbollah susceptibles de mettre en péril la vie et le bien-être de millions de Libanais qui aspirent vivre en paix, après les traumatismes causés par la longue guerre civile au Liban et la « guerre des 33 jours » entre Israël et le Liban en 2006. C'est pourquoi, ma délégation se félicite de l'enquête diligentée par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) sur la construction de ces tunnels et appelle toutes les parties prenantes à la retenue, en attendant les conclusions de ladite enquête. C'est également pourquoi ma délégation tient à féliciter le général de division Del Col et ses contingents pour leur professionnalisme dans cette situation difficile. Dans ce cadre, la Côte d'Ivoire encourage les autorités libanaises fournir toute l'assistance nécessaire à la FINUL, notamment l'accès aux propriétés privées qui abriteraient ces tunnels.

Pour conclure, mon pays exhorte les parties prenantes à privilégier le dialogue dans la résolution de cet incident, car un nouveau conflit entre Israël et le Hezbollah aurait des conséquences dramatiques dans

une région qui est malheureusement en proie à de nombreuses crises.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à la représentante du Liban.

M^{me} Mudallali (Liban) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Lacroix pour son exposé et pour son appui – et celui de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) – à la paix au Liban.

Nous nous réunissons au cours d'un mois sacré qui est censé apporter la paix à tous les habitants de la Terre. Malheureusement, il semble que mon pays, le Liban, soit condamné à être constamment victime de menaces, de conflits et de douleurs. Alors que les Libanais étaient occupés à se préparer pour Noël afin de célébrer la naissance de l'espoir et du renouveau, ils sont aujourd'hui inquiets, préoccupés et ont peur pour l'avenir. Lorsqu'ils voient cet organe se réunir pour discuter du Liban, comme il le fait aujourd'hui, ils se souviennent de l'agression israélienne, des invasions et de l'occupation continue du territoire libanais. Ils se demandent si tout cela n'est pas un prélude à une autre agression. Personne ne peut leur en vouloir. Le Liban a été témoin de quatre invasions israéliennes au cours des 40 dernières années, qui ont fait des milliers de morts et de blessés graves parmi la population civile, détruit l'infrastructure du pays et causé des années de privations au peuple libanais. Nous continuons de subir les conséquences de ces invasions.

Aujourd'hui, nous sommes témoins d'une autre situation explosive concernant les tunnels. Le Liban a pris cette question très au sérieux. Il a déclaré - haut et fort, et au plus haut niveau - qu'il ne souhaitait pas un nouveau conflit. En effet, immédiatement après la révélation de cette information, le Président Michel Aoun a réaffirmé sans équivoque l'attachement du Liban à la lettre et à l'esprit de la résolution 1701 (2006) dans son ensemble. Cette affirmation n'était pas une simple rhétorique ou de simples paroles mais un engagement qui est dans l'intérêt de mon pays et de mon peuple. C'est également la raison pour laquelle le Président Aoun a exprimé l'intérêt du Liban à préserver la sécurité et la stabilité du Sud-Liban, ainsi que sa volonté de collaborer avec la communauté internationale pour régler les questions soulevées par le Conseil de sécurité à sa dernière séance sur le Liban (voir S/PV.8338). Il a clairement indiqué que le Liban n'avait pas d'intentions agressives.

Le Premier Ministre désigné, M. Saad Hariri, a réitéré cet engagement lors d'une réunion au cours de laquelle il a déclaré au commandant de la FINUL, le général de division Del Col, que le Liban demeurerait attaché à la pleine application de la résolution 1701 (2006) et au respect de la Ligne bleue. Le Premier Ministre désigné a déclaré que l'Armée libanaise, seule puissance responsable de la défense de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban, coopère avec les forces de la FINUL et effectuera des patrouilles pour remédier à toute irrégularité dans la mise en œuvre de la résolution 1701(2006) du côté libanais.

À la suite de sa déclaration, l'Armée libanaise est désormais massivement déployée dans le théâtre d'opérations pour veiller à ce que la résolution 1701 (2006) soit strictement respectée. En ce moment, l'Armée poursuit ses patrouilles dans cette zone. Le Ministère des affaires étrangères, pour sa part, a, dans une déclaration faite aujourd'hui, rejeté toute violation de quelque nature que ce soit de la résolution 1701 (2006). Mais le Président et le Premier Ministre désigné ont également souligné la responsabilité d'Israël dans le déclenchement du conflit par ses violations quotidiennes de la souveraineté libanaise. Le véritable problème qui se pose est bien celui des violations constantes de notre souveraineté par terre, par air et par mer, qui est totalement contraire à la résolution 1701 (2006), mais également à une disposition clef du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies.

L'État libanais n'a commis aucune violation, alors que les violations du côté israélien ont été commises par le Gouvernement israélien, atteignant 1 800 violations par an. Au cours des quatre derniers mois, leur nombre a atteint 150 par mois en moyenne. Telles sont quelques exemples des violations que nous signalons à l'Organisation des Nations Unies chaque jour et chaque semaine - je suis certaine qu'ils sont déjà dans les bureaux de l'Organisation des Nations Unies. Elles concernent le seul mois de décembre, et nous ne sommes aujourd'hui que le 19. En outre, au cours des quatre derniers mois seulement, Israël a violé l'espace aérien libanais 84 fois par jour en moyenne. Toutes ces violations sont enregistrées par la FINUL.

Cela s'ajoute à sa violation du réseau de télécommunications libanais, envoyant des messages menaçants aux citoyens libanais et en semant la peur et la panique au sein de la population. Nous avons informé le Conseil de sécurité et le Secrétaire général de ces violations dans une lettre officielle datée du 6 décembre. Je demande aux

membres du Conseil de bien vouloir imaginer ce qu'il se passerait si nous devions demander la tenue d'une séance du Conseil de sécurité chaque fois qu'Israël viole la souveraineté du Liban depuis 2006. Les membres du Conseil seraient ici 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour répondre à ces violations.

Les autorités libanaises ont accordé la plus grande attention au problème des tunnels, craignant, à juste titre, qu'Israël ne s'en serve comme prétexte pour menacer la stabilité du Liban. Le Premier Ministre désigné a dit au commandant de la FINUL que l'ONU devait assumer ses responsabilités face aux violations quotidiennes commises par Israël. Il a dit que le ton de plus en plus péremptoire employé contre le Liban, dont les personnes ici présentes ont aujourd'hui eu un aperçu en dehors du Conseil, ne contribue pas au calme relatif qui règne depuis plus de 12 ans dans le sud du pays.

Le Premier Ministre Hariri a demandé à la communauté internationale et à tous les membres d'enrayer cette escalade dans l'intérêt du respect de la Ligne bleue et de la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). Nous réitérons cet appel ici au Conseil, dans l'espoir que cela désamorçera la situation en faveur de la paix et du calme à notre frontière.

À la lumière de toutes ces violations et du mépris de la légalité internationale, les Libanais posent une question légitime : s'agissant des violations, y a-t-il une discrimination pour la communauté internationale? Ils s'inquiètent de la pratique du deux poids, deux mesures qui est appliquée : les informations du Liban faisant état des violations de sa souveraineté commises par Israël sont enterrées dans les archives, tandis que les plaintes d'Israël débouchent sur des séances du Conseil de sécurité et ses actions restent impunies.

« Nous avons parfaitement le droit de recourir à la légitime défense préventive, d'enquêter et de recueillir des renseignements. »

Ce sont les mots prononcés par le Premier Ministre israélien il y a quelques jours au sujet des violations de l'espace aérien libanais par Israël. Ce qu'il considère comme de la légitime défense est considéré comme une menace à Beyrouth. Lorsque les avions israéliens volent à basse altitude ou franchissent le mur du son au-dessus de zones peuplées, c'est le peuple qui est le plus touché par les violations israéliennes. Nous savons tous trop bien comment le prétendu droit de légitime défense préventive israélien, qui, soit dit en passant, n'a

aucun fondement juridique international, est utilisé pour justifier des invasions et des actes d'agression illégaux.

Nous ne devons pas être condamnés à revivre sans cesse la même situation. Il y a un moyen simple de maintenir le calme à la frontière. C'est en faisant en sorte que les deux parties, et pas seulement le Liban, respectent la résolution 1701 (2006). C'est en passant de la cessation des hostilités à un cessez-le-feu permanent. C'est en faisant en sorte qu'Israël se retire du territoire libanais et des eaux territoriales libanaises qu'il occupe encore.

Il existe également un mécanisme des Nations Unies au Sud-Liban, comme les membres l'ont mentionné, à savoir le Comité des trois, qui peut traiter de toutes les questions qui découlent de la situation au Sud-Liban. Ce comité peut être habilité à régler toutes les violations, en particulier les questions en suspens concernant le différend frontalier entre le Liban et Israël, notamment la frontière maritime. Ces questions peuvent être réglées en dehors de toute considération de politique intérieure.

La presse israélienne se pose de nombreuses questions sur le calendrier et l'objectif de cette campagne israélienne. Mais, bien que le Liban ne se préoccupe pas de la politique intérieure d'Israël, il refuse d'être utilisé comme un pion dans la politique de coercition israélienne. Le Liban souhaite préserver le calme sur son territoire et vivre dans la paix et la sécurité. Est-ce trop demander?

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Je demande aux membres du Conseil d'imaginer une fraîche matinée d'automne dans le nord d'Israël, à Mtollé, où les agriculteurs travaillent dans leurs champs, où les garçons et les filles se rendent à l'école à pied, où les voisins se souhaitent une bonne journée et où chacun vaque à ses occupations quotidiennes. Mtollé est entourée par la frontière libanaise, mais la ville vit dans le calme et dans la tranquillité, jusqu'à ce que la terreur ne commence.

Soudain, une force composée de 250 terroristes du Hezbollah, issus de l'unité d'élite Al-Radwan, émerge du bout d'un tunnel terroriste transfrontalier. Ce tunnel s'étend directement de Kfar Kila, au Liban, à Mtollé, en Israël. Il a été creusé pour permettre à ce vaste groupe de terroristes du Hezbollah de passer rapidement la frontière sous la terre. Les tunnels sont assez larges pour

que les terroristes de l'unité d'élite Al-Radwan puissent marcher deux par deux vers Israël. Les forces de l'unité d'élite Al-Radwan du Hezbollah utiliseront ce tunnel pour envahir Israël et prendre le contrôle de Mtollé. Ses terroristes tueront des civils, notamment des enfants et des personnes âgées. Ensuite, ils fermeront la route 90, qui est l'autoroute qui relie Mtollé au reste de la Galilée, et maintiendront Mtollé en état de siège.

Mais je demande maintenant aux membres d'imaginer que ce scénario tragique a été multiplié par cinq, d'imaginer les terroristes de l'unité d'élite Al-Radwan du Hezbollah utilisant cinq tunnels différents vers cinq autres villes d'Israël – Qiryat Shemona, Avivim, Adamit, Zar'it et Menara – et tuant des civils israéliens innocents, les enlevant et prenant le contrôle de certaines parties de la Galilée. Le Hezbollah appelle ce plan opérationnel stratégique « Conquérir la Galilée ». Il s'agit d'une attaque au sol, mais le Hezbollah ne s'arrête pas là. Il lance des milliers de roquettes et de missiles vers le nord d'Israël. Il lance des missiles antichars qui pourraient facilement s'abattre sur un autobus rempli d'enfants. Il prend le contrôle des principales routes et autoroutes du nord d'Israël. Il utilise des milices chiites et les forces de l'unité d'élite Al-Radwan pour franchir la Ligne bleue vers Israël, surmonter les obstacles qu'Israël a mis en travers de son chemin et lancer des attaques terroristes contre Israël par mer.

Ce que je viens de décrire n'est pas seulement le fruit de mon imagination. Mais nous ne permettrons jamais que cela se concrétise. Grâce à une vaste opération de renseignement, Israël a surveillé le vaste projet de tunnel terroriste du Hezbollah, qui s'étend du Liban au territoire souverain d'Israël, sous la Ligne bleue.

Le 4 décembre, Israël a lancé l'opération Bouclier du nord. Cette opération est une mesure de protection visant à empêcher qu'un scénario aussi grave ne devienne une réalité. Il s'agit d'une opération logistique préventive de notre côté de la Ligne bleue. L'objectif reste de neutraliser et de détruire les tunnels de la terreur du Hezbollah. Les Forces de défense israéliennes (FDI) ont à ce jour signalé l'existence de quatre tunnels de la terreur dans quatre endroits distincts partant du Liban et s'infiltrant vers Israël. Israël a informé ses partenaires de cette opération de grande envergure et fourni à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) toutes les informations nécessaires concernant ces tunnels. Tout au long de ce processus, Hassan Nasrallah, le Secrétaire général du Hezbollah, a gardé le silence.

La FINUL a confirmé l'existence de ces tunnels de la terreur il y a deux jours. Elle a clairement affirmé que les activités du Hezbollah constituent une violation de la résolution 1701 (2006) et sont une source de profonde préoccupation. Israël a transféré toutes les informations à la FINUL. Nous avons même fourni les coordonnées exactes de l'entrée des tunnels du côté libanais. Qu'attendions-nous de la FINUL après lui avoir fourni ces informations? Nous espérons qu'elle prendrait peut-être le contrôle de la région, détruirait les tunnels et s'acquitterait de son mandat. Mais qu'a-t-elle fait? Elle a transmis toutes ces informations à l'Armée libanaise. L'Armée libanaise aurait pu travailler avec la FINUL pour expulser totalement le Hezbollah de cette zone, ou peut-être détruire les tunnels et faire son travail en assurant la sécurité de son peuple. Mais qu'a fait l'Armée libanaise? Elle a envoyé ces informations directement au Hezbollah, qui a ensuite bouché les tunnels et tenté de dissimuler les preuves. Voici une photo que nous avons prise de notre côté à l'intérieur d'un des tunnels de la terreur du Hezbollah. Comme les membres du Conseil peuvent le voir, le Hezbollah a placé une barrière et des briques à l'intérieur du tunnel pour tenter de le dissimuler. Ce n'est pas ce à quoi nous nous attendions, que le Hezbollah reçoive des informations et envoie immédiatement des terroristes boucher les tunnels.

La FINUL a une responsabilité principale qui, selon son mandat, consiste à

« veiller à ce que son théâtre d'opérations ne soit pas utilisé pour des activités hostiles de quelque nature que ce soit »
(résolution 1701 (2006), par. 12).

Israël a révélé à la FINUL que le maire Yahya Husseini, un haut gradé de l'Armée libanaise, utilise sa position pour promouvoir les intérêts du Hezbollah. Ce n'est pas le premier exemple de coopération entre le groupe terroriste et l'Armée libanaise. Husseini est membre d'un réseau de liaison entre l'Armée libanaise et le Hezbollah. L'Armée libanaise l'a même promu.

L'Armée libanaise, la prétendue armée officielle du Liban, est censée assurer le calme et la stabilité dans la région. Dans le sud du Liban sont déployés 10 000 soldats de l'Armée libanaise. Aux côtés des 11 000 soldats de la paix de la FINUL, ils ont un objectif : empêcher le Hezbollah de terroriser la région. Pourtant, d'une manière ou d'une autre, le Hezbollah, avec moins de 10 000 terroristes, contrôle pleinement la région. L'Armée libanaise a choisi d'emboîter le

pas au Hezbollah à deux égards – en lui transmettant des informations qui aident ce groupe terroriste et en empêchant la FINUL de s’acquitter de son mandat dans la région. Nous sommes profondément préoccupés, mais pas surpris, d’apprendre que l’Armée libanaise n’accorde pas à la FINUL le plein accès aux coordonnées signalées par Israël et n’empêche pas le Hezbollah de s’attaquer aux forces de la FINUL sur le terrain.

Je vais être très clair. Les activités du Hezbollah constituent une violation flagrante et inacceptable de la résolution 1701 (2006) et de la Ligne bleue. Elles violent également la Charte des Nations Unies et le droit international. Pour que le nouveau commandant de la FINUL, le général Del Col, s’acquitte de sa mission – et nous voulons qu’il réussisse – la FINUL ne peut se permettre de faire les mêmes erreurs que sous le commandant précédent. Israël a signalé à maintes reprises à la FINUL les activités terroristes du Hezbollah, mais celle-ci n’y a jamais fait allusion dans ses 38 rapports sur la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). Je le répète, 38 rapports.

J’ai dénoncé les violations du Hezbollah ici même au Conseil de sécurité. En juin 2017, j’ai visité la frontière septentrionale avec le général Beary, l’ancien commandant de la FINUL, et des représentants des FDI. Ce jour-là, il a déclaré,

« La région est calme. La situation est bonne. Il n’y a rien à changer. »

Aujourd’hui personne ne peut nier les faits. Sur cette photo, les membres du Conseil peuvent constater que le tunnel traverse la Ligne bleue, en passant presque directement sous un point d’observation de la FINUL. Un point d’observation de la FINUL est situé à quelques mètres à peine du tunnel. Lorsqu’un tunnel de la terreur traverse une propriété privée et la Ligne bleue, la région n’est pas calme. La situation n’est pas bonne. Il faut que cela change.

La FINUL n’a même pas pu pénétrer dans certaines parties de sa zone d’opérations désignée. Elle doit avoir pleinement accès à toute sa zone d’opérations, notamment les propriétés privées et les réserves naturelles que le Hezbollah exploite à des fins terroristes. Nous savons que c’est un jeu. Par exemple, le Hezbollah mène des opérations sous le couvert d’une fausse organisation non gouvernementale connue sous le nom de « Green without Borders ». Les participants à la présente séance ont observé ces opérations de leurs propres yeux. Israël appelle la FINUL à s’acquitter pleinement de

son mandat en vertu de la résolution 2433 (2018) et à maintenir la sécurité régionale. Le monde a des attentes concernant la FINUL auxquelles celle-ci doit répondre. Le Conseil de sécurité doit désigner le Hezbollah en tant qu’organisation terroriste, au même titre que l’État islamique d’Iraq et du Levant, Al-Qaida et les Taliban. La communauté internationale doit condamner le Hezbollah dans les termes les plus énergiques et appuyer les mesures de légitime défense d’Israël. Il est attendu du Liban qu’il élimine les tunnels de la terreur et empêche la construction future de tunnels d’attaque, qui constituent une menace pour Israël. Israël poursuivra son opération Bouclier du nord afin de neutraliser la menace des tunnels. Nous avons pleinement le droit, comme tout autre pays, de nous défendre et de défendre notre souveraineté et notre peuple.

Les graves violations par le Hezbollah de la résolution 1701 (2006) ne s’arrêtent pas à son projet de construction de tunnels de la terreur. Malheureusement, les tunnels de la terreur ne sont qu’une infime partie des activités illégales du Hezbollah dans le sud du Liban. Le Hezbollah est en train de développer ses capacités et ses infrastructures militaires avec pour objectif ultime de s’en servir pour attaquer Israël. Prenons l’exemple d’un village – Kfar Kila, une agglomération libanaise de près de 15 000 habitants située près de notre frontière. Des maisons ont été transformées en abris et des écoles en lieux de stockage d’armes. J’ai demandé à l’Ambassadeur du Liban d’observer ce qu’il permet au Hezbollah de faire dans le sud du Liban. Pourquoi met-il son propre peuple en danger? Non seulement le Hezbollah viole la résolution 1701 (2006), mais il exploite également les civils innocents dans le sud du Liban en les utilisant comme boucliers humains.

Je vais en donner la preuve au Conseil. Nous révélons ces informations pour la première fois. Voici Kfar Kila. Sur cette photo aérienne, les membres du Conseil peuvent voir la transformation complète de ce village en centre de la terreur. Tous les points sont des abris fortifiés d’entreposage d’armes. Ici nous pouvons voir le point de départ des tunnels dans le village. Il s’agit de propriétés privées. Le Hezbollah a construit un réseau de la terreur de Kfar Kila jusqu’en Israël, et il y entrepose des armes et y construit des centres de commandement et de contrôle. Telle est la réalité. Il faut imaginer ce qu’il adviendra à ce village si nous sommes obligés de nous défendre.

Le Hezbollah a également posé les bases de futures attaques contre Israël, utilisant des logements comme

centres de commandement et de contrôle, transformant des infrastructures civiles et privées en dépôts d'armes et installant des capacités opérationnelles développées à l'intérieur de villages et de forêts. Ces violations ne constituent que la toile de fond des activités illégales du Hezbollah dans le sud du Liban. Le Hezbollah a accumulé des milliers de roquettes et de missiles dans ces zones. Telle est la réalité sur le terrain. Franchement, à quelle réaction d'Israël s'attend la communauté internationale face à ce grave danger?

L'Ambassadrice libanaise a demandé qu'Israël soit condamné. Nous comprenons sa préoccupation pour la population libanaise, en particulier à Kfar Kila, comme elle l'a mentionné dans sa lettre adressée au Conseil le 6 décembre; mais elle représente un Gouvernement qui permet à l'Iran et à ses auxiliaires de transformer le Liban en rampe de lancement de la terreur. Le Gouvernement libanais met en danger sa propre population en ne faisant rien, tout simplement. Comment a-t-il permis au Hezbollah de construire une ville souterraine de tunnels qui expose les citoyens du Liban à un péril constant? L'on ne s'attend nullement à ce qu'une organisation terroriste agisse de façon appropriée. Mais qu'a fait le Gouvernement libanais pour empêcher le Hezbollah de déclencher une guerre régionale? Le Hezbollah utilise tout l'État libanais pour attaquer Israël, et le Gouvernement libanais a capitulé. En fermant les yeux alors que sa population vit à l'intérieur d'une bombe à retardement faite de tunnels de la terreur, de missiles et de roquettes, le Gouvernement libanais a failli à sa population.

Le Premier Ministre israélien, M. Benjamin Netanyahu, a révélé que le Hezbollah avait placé au moins trois sites de conversion de missiles de précision à proximité et aux abords de l'aéroport international de Beyrouth. Le Hezbollah développe ses propres capacités de production de missiles de précision. Il détient actuellement plus de 100 000 roquettes et missiles répartis dans l'ensemble du Liban. On peut se demander comment le Hezbollah, une organisation terroriste, a réussi à accomplir cela. La réponse est simple. Premièrement, le Hezbollah, maintenant plus que jamais, paralyse et érode les piliers de l'État libanais avec sa mainmise sur le pouvoir, laquelle ne cesse de croître. Deuxièmement, il y a l'Iran. Nasrallah lui-même l'a dit :

« Nous déclarons ouvertement que le budget du Hezbollah, ses recettes, ses dépenses, tout ce qu'il mange et boit, ses armes et ses roquettes, tout cela vient de la République islamique d'Iran »

L'Iran est l'élément vital du Hezbollah, sur les plans idéologique, financier, militaire et même culturel. Sur la base d'un nombre croissant d'éléments de preuve et de rapports, on sait que l'Iran non seulement transfère des armes qui changent la donne à la frontière du Liban avec la Syrie mais, en violation flagrante de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, l'Iran transporte maintenant ces armes à bord d'avions commerciaux qui atterrissent à l'aéroport international de Beyrouth. Après leur campagne commune de meurtres en Syrie, les combattants iraniens, les milices chiites et les terroristes du Hezbollah – et plus précisément l'unité Radwan – conjuguent de nouveau leurs forces, cette fois-ci contre Israël.

Qu'il me soit permis d'être clair et net avant de conclure : si le Hezbollah commet l'erreur d'attaquer Israël, de s'opposer à nos actions ou de violer notre souveraineté – que l'on ne s'y trompe pas –, Israël agira. Nous agirons rapidement. Nous agirons sur le terrain, dans les airs et en mer. Nous agirons avec toute notre force et toute notre puissance.

S'il faut mener une guerre pour qu'Israël se défende contre le terrorisme du Hezbollah, le monde dira, comme il le fait toujours, comment cela aurait-il pu être prévenu? Eh bien, aujourd'hui, même cette guerre future aurait pu être empêchée si cet organe avait agi comme il est chargé de le faire : en dénonçant les violations flagrantes du droit international et en agissant enfin de manière décisive.

Israël se protège. L'opération Bouclier du nord assure la sécurité de notre population. Israël n'a pas l'intention de provoquer une escalade de la situation, mais nous ne sommes pas naïfs. Comme le célèbre dramaturge Anton Tchekhov l'a dit, si dans le premier acte vous indiquez qu'un fusil est accroché au mur, alors il doit absolument faire feu quelque part dans le dernier acte. Les tunnels et les missiles de la terreur du Hezbollah n'ont pas été créés pour rien. Ils ont été créés pour que le Hezbollah les utilise contre nous. Si le Hezbollah a l'arrogance d'attaquer Israël, nous l'enterrerons dans les décombres du Liban. Nous ne laisserons jamais la terreur gagner.

La séance est levée à 11 h 45.